



Charte de sécurité pour l'utilisation des outils informatiques mis à disposition au Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte /Année 2018-2019

A. GENERALITES

Ce texte définit les règles de bonne utilisation des moyens informatiques du Centre Universitaire de Mayotte, que tout utilisateur doit respecter sur site dans ses activités usuelles. Il ne régit pas les activités spécifiques liées à l'administration des systèmes et des réseaux.

1. Autorisation d'accès aux ressources informatiques

1. L'utilisation de ressources informatiques du Centre Universitaire de Mayotte est soumise à autorisation préalable. Cette autorisation est concrétisée, dans la plupart des cas, par l'ouverture d'un compte utilisateur.
2. Cette autorisation est strictement personnelle et **ne peut, donc, en aucun cas être cédée, même temporairement, à un tiers.**
3. Cette autorisation ne vaut que pour des activités conformes à la législation en vigueur et doit être en lien avec les missions d'enseignement et de recherche réalisées au sein du Centre Universitaire de Mayotte.
4. Le Centre Universitaire de Mayotte se réserve le droit de retirer à tout moment cette autorisation et ce, sans préavis.

2. Règles de sécurité

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques du Centre Universitaire de Mayotte. Il doit donc, à son niveau et à l'aide des recommandations fournies par les administrateurs systèmes, participer à la sécurité.

En particulier :

1. Tout utilisateur doit choisir des mots de passe sûrs respectant les recommandations des administrateurs systèmes. Ces mots de passe sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers.
2. Tout utilisateur est responsable, pour ses fichiers, des droits de lecture et de modification qu'il donne aux autres utilisateurs.
3. Les utilisateurs ne doivent pas utiliser des comptes autres que ceux pour lesquels ils ont reçu une autorisation. Ils doivent s'abstenir de toute tentative de s'approprier ou de déchiffrer le mot de passe d'un autre utilisateur.
4. L'utilisation ou le développement de programmes mettant sciemment en cause l'intégrité des systèmes informatiques est interdit et punit par la loi.
5. Sur un site du Centre Universitaire de Mayotte, tout utilisateur doit respecter les modalités de raccordement des matériels aux réseaux de communication internes et externes, telles qu'elles sont fixées par les responsables du service informatique. Ces raccordements ne pourront être modifiés sans leur autorisation préalable.
6. Tout constat de violation, tentative de violation ou soupçon de violation d'un système informatique doit être signalé à l'un des administrateurs système du service informatique.
7. Les utilisateurs sont tenus de respecter les consignes des administrateurs système du service informatique.

3. Respect de la propriété intellectuelle

L'utilisation des logiciels (sources ou binaires) doit se faire dans le respect de la propriété intellectuelle (loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992), des recommandations fixées par les détenteurs de droits et des engagements pris par le Centre Universitaire de Mayotte.

En particulier :

1. La reproduction de logiciels, autres que pour l'établissement, d'une copie de sauvegarde est, sauf disposition particulière, interdite.
2. Il est interdit d'installer sur un système du Centre Universitaire de Mayotte un logiciel commercial quelconque, sans s'être assuré préalablement auprès du responsable des moyens informatiques du site, que le Centre Universitaire de Mayotte y est autorisé.

4. Relations avec les autres sites informatiques

Les installations du Centre Universitaire de Mayotte permettant de se connecter ou de dialoguer avec des sites informatiques dans le monde entier, les accès à ces sites doivent être faits dans le respect des règles d'usage propres aux divers sites et réseaux et dans le respect de la législation en vigueur comme la loi n° 92-685 du 22 juillet 1992 relative à la fraude informatique.

En particulier :

1. Il est interdit de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un autre site sans y être autorisé par les responsables de ce site.
2. Il est interdit de se livrer, depuis des systèmes appartenant au Centre Universitaire de Mayotte, à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le fonctionnement d'autres sites et des réseaux de télécommunications.

5. Respect de la confidentialité des informations

1. Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire, de copier, de divulguer ou de modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été autorisés.
2. Les utilisateurs doivent s'interdire toute tentative d'interception de communications entre tiers.
3. Les utilisateurs sont tenus à la réserve d'usage sur toute information relative au fonctionnement interne du Centre Universitaire de Mayotte qu'ils auraient pu obtenir en utilisant ces ressources informatiques.
4. Les utilisateurs sont tenus de prendre, avec l'aide éventuelle des responsables informatiques du site, les mesures de protection des données nécessaires au respect des engagements de confidentialité pris par le Centre Universitaire de Mayotte vis-à-vis de tiers.

6. Règles de bon usage

1. Chaque utilisateur doit user raisonnablement de toutes les ressources partagées auxquelles il accède (puissance de calcul, espace disque, réseaux de télécommunication, etc.).
2. La plus grande correction doit être respectée dans les échanges électroniques par courrier, forums de discussions, « newsgroups ». **La délivrance de la carte d'étudiant est soumise à l'acceptation de cette charte. En conséquence lors de votre inscription il vous sera demandé d'attester par une signature que vous en avez pris connaissance.**

B. REGLES APPLIQUEES A L'UTILISATION DES TABLETTES NUMERIQUES AU CDU

1. Engagement

- Chaque utilisateur s'engage à signer la présente charte et à en respecter les termes.
- Chaque utilisateur s'engage à manipuler la tablette empruntée avec précaution (ne pas utiliser d'objet susceptible de rayer ou de détériorer l'écran tactile, ne pas mettre la tablette en contact avec des produits liquides, ne pas la faire tomber, etc.) et à la restituer en l'état à chaque utilisation accompagnée du matériel qui s'y rattache, faute de quoi le coût de remplacement en cas de détérioration ou de vol devra être remboursé au prix du neuf, comme suit :
 - Tablette : 210 €
 - Câbles : 8 €
 - Coque de protection : 34 €
- L'utilisateur s'engage à ne modifier en aucune manière le contenu initialement fourni pour le matériel qui lui est confié (système, paramètres, réglages, etc.). Pour toute suggestion de nouvelle application, se rapprocher du personnel du CDU qui étudiera la possibilité ou non de procéder à cette installation.
- Il est entendu pour les utilisateurs que les tablettes sont mises à leur disposition uniquement à des fins pédagogiques et documentaires, dans le contexte des études suivies au CUFR.

2. Modalités de prêt

- L'utilisation des tablettes ne se fait qu'en consultation sur place au CDU.
- Le prêt (uniquement sur place) de tablettes est limité aux usagers habilités à utiliser les services du CDU tels que décrits dans le règlement intérieur du CDU.
- Un seul prêt de tablette par utilisateur
- La carte d'étudiant sera exigée et mise en dépôt le temps du prêt de la tablette.
- La durée d'utilisation de la tablette est limitée à 02h par jour. Le renouvellement de ce temps est possible en fonction de l'affluence dans le CDU et selon l'appréciation du documentaliste ou de son représentant.
- Aucune réservation de tablette n'est permise.
- Dans le cadre de ce nouveau service, le personnel du CDU assure l'assistance technique dans la mesure de ses possibilités.
- L'utilisateur se déconnecte de son compte lors de la restitution de la tablette.

3. Restrictions d'utilisation

- L'utilisateur s'engage à ne pas enfreindre la législation française dans le cadre de l'utilisation d'Internet sur la tablette. La consultation de sites contraires aux missions du CDU et à la législation française (pornographie, incitation à la haine raciale, pédophilie, apologie de la violence, de discrimination ou de pratiques illégales, sites de jeux d'argent...) est strictement interdite. Le personnel du CDU se réserve le droit de contrôler la nature de la consultation Internet, de prendre les mesures nécessaires au respect de la présente charte (arrêt immédiat de la consultation, interdiction temporaire ou définitive de l'accès aux tablettes).
- Le CDU se décharge de toutes responsabilités concernant les pages visitées sur Internet par l'utilisateur et d'éventuels propos tenus à travers la messagerie, les forums, les sites...

- Le personnel du CDU se réserve le droit de limiter ou d'interrompre l'utilisation des tablettes à toute personne qui ne respecterait pas le règlement intérieur du CDU, et/ou la présente charte, ainsi qu'en cas de détérioration du matériel.
- En cas de non restitution ou de détérioration de la tablette par l'utilisateur, une procédure de mise en recouvrement sera engagée à l'encontre de l'utilisateur.

Nom :

Prénom :

Numéro d'étudiant : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Diplôme :

Date : /_/_/ /_/_/ 201

Signature :